L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève



la fibre

LE GUIDE SPÉCIAL ÉLUS

LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS

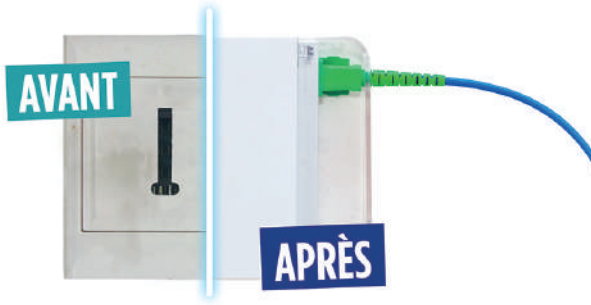
09 ARIÈGE THD TRÈS HAUT DÉBIT

TOUJOURS LÀ POUR VOUS Ariège PYRENEES 09 le Département

ariegetreshautdebit.fr

L'ADSL prend sa retraite,

la fibre prend la relève



TOUS CONCERNÉS !

Pendant plus de 50 ans, le réseau historique télécom a permis de fournir aux Français un accès à Internet, au téléphone fixe et à la TV. D'ici 2030, il va progressivement fermer au profit d'une technologie plus rapide, plus puissante, moins énergivore et pérenne : **la fibre.**

Le saviez-vous ?
Même avec la fibre optique, il est possible de conserver une offre de téléphonie seule sans changer de numéro de téléphone.

Et si à la date de fermeture je n'ai toujours rien fait, que se passe-t-il ?
Si vous n'avez pas migré vers une autre solution, votre ligne et votre connexion seront coupées.
Vous n'aurez plus accès au téléphone, à internet voire à la télévision, si vous recevez celle-ci via la box.

Cette pochette est composée de différentes fiches conseils rassemblant les informations essentielles et les réponses aux questions les plus fréquentes afin de vous aider à informer et accompagner au mieux vos administrés dans le passage à la fibre optique.

FICHES CONSEILS : LE SOMMAIRE

- • Le mot de la Présidente
- 1• Le déploiement du réseau fibre
- 2• L'arrêt du cuivre
- 3• L'éligibilité
- 4• Les opérateurs commerciaux
- 5• Des solutions adaptées
- 6• Le raccordement aérien et souterrain
- 7• Aide de l'état au raccordement à la fibre
- 8• L'élagage
- 9• Les projets immobiliers
- 10• Dommages et signal réseaux
- 11• Foire aux questions

QUI EST ARIÈGE TRÈS HAUT DÉBIT ?



Ariège Très Haut Débit est le délégataire du Conseil Départemental de l'Ariège pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de la fibre optique sur le Réseau d'Initiative Publique en Ariège, exceptées la commune de Foix et les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Pamiers.

L'objectif d'Ariège Très Haut Débit et du Conseil Départemental de l'Ariège est de rendre éligible 100% des logements ariégeois sur ce Réseau D'initiative Publique en 2026 soit l'équivalent de près de 100 000 logements.

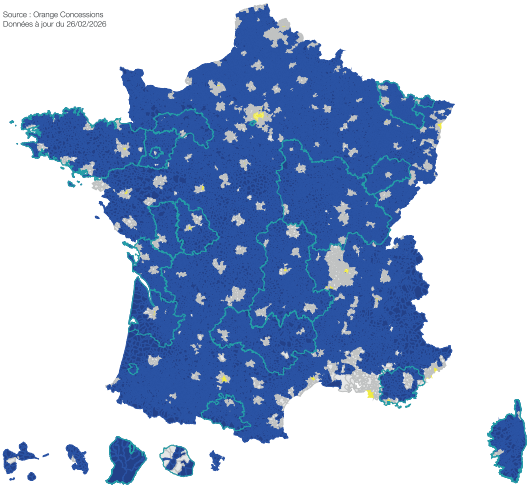
Ariège Très Haut Débit est soutenue par La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et par l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

ariegetreshautdebit.fr

L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève

RIP Orange Concessions
Emprise des RIP
Repartition des Communes
ZTD - Zone Très Dense
Zone AMII
Zone RIP

Source : Orange Concessions
Données à jour du 26/02/2026



QUI EST ORANGE CONCESSIONS ?

Orange Concessions

Orange Concessions est un opérateur d'infrastructures dédié aux Réseaux d'Initiative Publique, accompagnant les collectivités dans leur stratégie d'aménagement numérique et le déploiement de la fibre pour tous.
Acteur engagé, il fédère investisseurs, industriels, associations et opérateurs afin de dynamiser les territoires, et pilote conception, construction, exploitation et commercialisation en zones rurales peu denses.

orangeconcessions.com

la fibre

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Aujourd'hui, la fibre optique est déployée sur l'ensemble du territoire ariégeois. Grâce à un engagement fort et constant du Conseil Départemental, aux côtés de son délégataire Ariège Très Haut Débit, chaque commune peut désormais bénéficier du Très Haut Débit, offrant aux habitants, aux entreprises et aux services publics un accès à un numérique fiable et durable.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais avec la fermeture progressive du réseau cuivre ADSL. Dès le 31 janvier 2027, les premières communes ariégeoises seront concernées par l'arrêt définitif de ce réseau historique, avant une extinction complète d'ici 2030. Cette transition nécessite d'être anticipée et accompagnée afin que personne ne soit laissé de côté.

Depuis le lancement de ce grand projet d'aménagement numérique, notre ambition est restée la même : garantir à tous un accès équitable aux services numériques, quel que soit leur lieu de résidence et ne laisser aucun Ariégeois au bord du chemin.

Afin d'accompagner les citoyens vers cette transition le 100 % fibre, nous organisons depuis deux ans aux côtés d'Ariège Très Haut Débit, des réunions publiques, et des accompagnements à domicile avec nos équipes techniques lorsque cela est nécessaire.

Parce que certaines situations nécessitent des réponses spécifiques, le Département a en effet mis en place **le dispositif Infra+**. Il permet d'apporter des solutions concrètes lorsqu'un raccordement à la fibre rencontre des difficultés techniques. Depuis sa mise en place 700 foyers ont ainsi pu en bénéficier.

En tant qu'élus locaux, vous êtes les partenaires essentiels de cette transition. Par votre proximité avec les habitants, vous êtes les premiers relais d'information et d'accompagnement. Ce guide a été conçu pour vous apporter les informations clés, répondre aux principales interrogations et vous permettre d'accompagner sereinement vos administrés.

Ensemble, faisons de cette transition vers le 100 % fibre une réussite collective, au service de tous les Ariégeois.

INFRA +, UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT EN TROIS ÉTAPES

Le dispositif Infra+ assuré par les équipes techniques du Département permet d'informer au préalable mais aussi d'accompagner les usagers lorsqu'ils rencontrent des difficultés de raccordement.

LE CONSEIL

Un technicien peut apporter au particulier les informations nécessaires par téléphone sur la façon de préparer l'arrivée de la fibre.

LE DÉPLACEMENT

Un technicien du Département peut se déplacer gratuitement et aiguiller la gaine pour savoir si la fibre peut passer ou si des travaux sont nécessaires avant de demander le raccordement. Un compte-rendu est remis au particulier.

LES TRAVAUX

Dans le cas où il manquerait un poteau pour permettre le raccordement final, le Département apporte une aide pour assurer le financement et la pose en domaine privé afin de permettre ensuite la commande de la box fibre auprès de l'opérateur. 100 % du coût est pris en charge par le Département.

Suite à la réunion publique, un délai de 3 mois est accordé aux particuliers pour contacter le Département et profiter du dispositif INFRA +. Chaque lot de communes qu'Orange va fermer en service historique à compter du 31 janvier 2027, oblige le Département à sectoriser son accompagnement et à le limiter dans le temps. Le respect du délai de remontée d'information est particulièrement important.

Les élus communaux doivent référencer les lignes nécessitant une attention particulière en termes de sécurité, d'accompagnement aux personnes ayant des dispositifs de télé assistance et qui seront traitées de façon prioritaire.

LE PARTICULIER ACCEPTE DE BÉNÉFICIER DU SERVICE INFRA + ET APRÈS ?

Après avoir fiabilisé le cheminement de la fibre, l'usager contacte son opérateur pour commander une offre « fibre» et prendre rendez-vous pour le raccordement final.

CONTACTER LE DÉPARTEMENT

05 61 02 09 09 et indiquer « **INFRA +** » au standardiste.

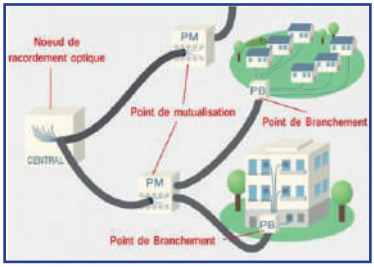


MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE

LA CONSTRUCTION DU NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE AU POINT DE BRANCHEMENT



Votre Département et Ariège Très Haut Débit ont construit le réseau fibre optique :

- En déployant près de 6000 kilomètres de câbles de fibre optique
- En installant et raccordant 69 **Noeuds de Raccordement Optique (NRO)***
- En installant et raccordant dans vos communes 276 **Points de Mutualisations (PM)****/**Sous Répartiteurs Optique (SRO)****

**Un NRO désservant environ 3000 logements*
***Un PM/SRO désservant entre 300 et 500 logements*

L'EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE

09 ARIÈGE THD TRÈS HAUT DÉBIT

- Ariège Très Haut Débit exploite et commercialise le réseau fibre optique auprès des **Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)**

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

- Pose de la **Prise Terminale Optique (PTO)** dans les logements
- Raccordement du **Point de Branchement (PB)** à la **Prise Terminale Optique (PTO)**

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
L'ARRÊT DU CUIVRE

Le réseau historique de télécommunications en cuivre (utilisé pour la téléphonie fixe et l'ADSL) va être progressivement démantelé en France d'ici 2030.

Cette transition vers la **fibre optique**, désormais réseau de référence, est pilotée par **Orange**, propriétaire du réseau cuivre, sous la supervision de **l'Arcep**, autorité de régulation des communications électroniques.

La fermeture du réseau est organisée **par lots de communes**, selon un calendrier national.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

economie.gouv.fr/treshautdebit

reseaux.orange.fr/fin-adsl-arret-cuivre

UNE ÉCHÉANCE IMPORTANTE À ANTICIPER : 2030

Depuis le 31 janvier 2026, l'arrêt progressif du réseau cuivre est engagé sur l'ensemble du territoire. Cette transition se poursuivra jusqu'en 2030, date à laquelle cette technologie historique aura totalement disparu.

D'ici 2030, tous les usagers devront avoir migré vers la fibre optique pour continuer à bénéficier de leurs services de communication. Il est donc essentiel d'anticiper dès maintenant cette évolution afin d'éviter toute coupure et de profiter pleinement des avantages du très haut débit.

POINTS D'ATTENTION POUR LES COMMUNES

Les collectivités sont invitées à informer leurs administrés de cette évolution afin d'anticiper la transition.
Il est notamment recommandé de :

- sensibiliser les habitants à **la disparition progressive du réseau cuivre**
- encourager les usagers à **vérifier leur mode de connexion internet**
- inciter les foyers et entreprises encore raccordés au cuivre à **prévoir une migration vers la fibre optique**

Suivez la migration de votre commune vers la fibre optique sur notre portail internet :
ariegetreshautdebit.fr rubrique « **Fin de l'ADSL** » « **Accès Elu** ».

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

Vous ou vos administrés souhaitez savoir si un logement peut bénéficier de la fibre optique ?
Le test d'éligibilité est la première étape pour connaître la disponibilité de la fibre dans un quartier.

COMMENT EFFECTUER LE TEST ?

1. **Se rendre sur le site :** ariegetreshautdebit.fr/eligibilite
2. **Renseigner l'adresse :** Entrer le numéro de rue, le code postal et la ville dans le formulaire prévu à cet effet (sans ponctuation)
3. **Lancer la vérification :** Cliquer sur l'adresse dans la liste déroulante (ou cliquer sur « entrée » sur le clavier)
4. **Obtenir le résultat :** En quelques secondes, savoir si la fibre est disponible à l'adresse ou si des travaux sont en cours

LES COULEURS DE PASTILLES

- **Rouge :** des études sont en cours avant le lancement des travaux.
- **Bleue :** des travaux sont nécessaires et/ou il manque des autorisations avant d'être éligible à la fibre.
- **Jaune :** votre logement est entré dans la période de gel réglementaire.
- **Rose :** votre logement est raccordable à la demande. Les travaux complémentaires nécessaires à votre raccordement sur le domaine public seront réalisés par nos soins dans un délai de 6 mois.
- **Verte :** votre logement est éligible à la fibre !

ABSENCE DE PASTILLE

Formuler une demande via la plateforme de contact du site : ariegetreshautdebit.fr/aide-et-contact/contactez-nous/

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

LE RÔLE DES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

Les opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès internet) sont les **interlocuteurs directs des particuliers et des entreprises.**
Ils permettent de :

- **proposer une offre adaptée**
- **accompagner le changement d'abonnement**
- **organiser l'installation des équipements**
- **gérer le dépannage (SAV) en cas de panne à domicile**

Chaque administré **reste libre de choisir son opérateur.**

LES PRINCIPAUX OPÉRATEURS PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU

bouygues	free	orange	SFR
3106	1044	3900	1099

CE QUE PEUVENT FAIRE LES HABITANTS DÈS MAINTENANT

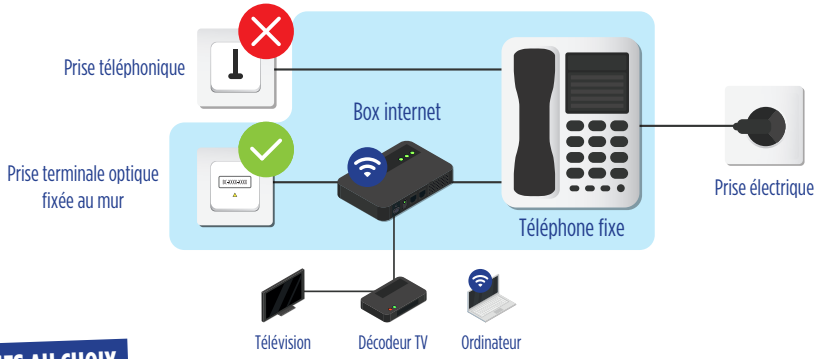
- **Se renseigner auprès des opérateurs commerciaux**
- **Anticiper le remplacement de leur offre actuelle**

Il est recommandé **de ne pas attendre la fermeture effective du cuivre pour engager les démarches.**

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
DES SOLUTIONS ADAPTÉES

LE PASSAGE À LA FIBRE NE CHANGE PAS LES HABITUDES DES ADMINISTRÉS, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EST CONSERVÉ



DES USAGES AU CHOIX

- Il est possible d'utiliser uniquement le service téléphonique avec la fibre
- Les services Internet et télévision restent facultatifs selon les besoins

DES OFFRES ACCESSIBLES

Certains opérateurs proposent des abonnements sociaux sous conditions de revenus.

- Allocataire CAF ou MSA avec quotient familial ≤ 700 €
- Résidant en résidence principale

EN RÉSUMÉ

- Passage à la fibre = continuité de vos usages
- Liberté de choisir vos services
- Possibilité de bénéficier d'offres adaptées

Bon à savoir
Certains opérateurs proposent des offres pour les résidences secondaires.

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
LE RACCORDEMENT AÉRIEN ET SOUTERRAIN

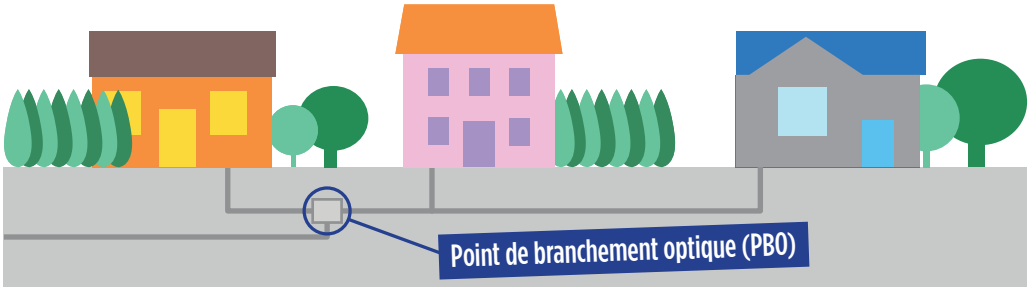
PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA FIBRE

Après souscription d'une offre auprès d'un **F**ournisseur d'**A**ccès **I**nternet (**FAI**), le raccordement d'un logement consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et le logement, dans lequel une **P**rise **T**erminale **O**ptique (**PTO**) sera installée.

De manière générale, la fibre suit le cheminement du réseau téléphonique existant :
en souterrain dans des fourreaux ou en aérien sur des poteaux.

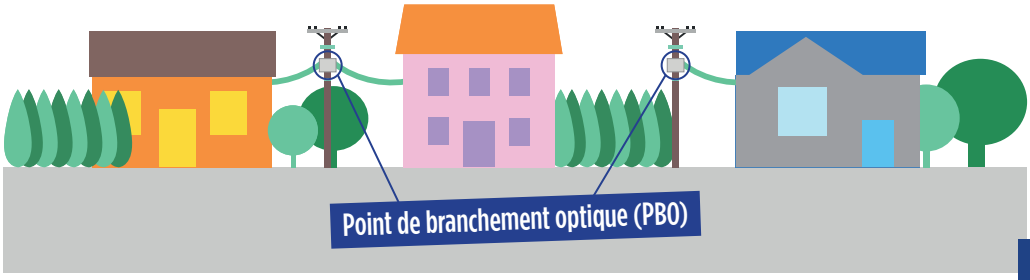
LE RACCORDEMENT SOUTERRAIN

La mise à disposition d'un fourreau dans la parcelle privée est de la responsabilité du propriétaire.



LE RACCORDEMENT AÉRIEN

Un élagage en partie privative est parfois nécessaire pour assurer le tirage du câble optique de branchement.



MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
AIDE DE L'ÉTAT RACCORDEMENT À LA FIBRE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Lorsque le raccordement à la fibre optique ne peut pas être réalisé directement (ex. : **gaine bouchée, tranchée à réaliser, passage sur terrain privé**), des travaux peuvent être nécessaires sur le domaine privé.

Dans ce cas, **l'État peut accorder une aide financière** afin de réduire le coût des travaux pour les particuliers et les très petites entreprises.

Cette aide accompagne la **fermeture progressive du réseau cuivre (ADSL) prévue d'ici 2030.**

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide dépend de la **complexité des travaux nécessaires :**

- **Travaux de faible ampleur** (sur terrain simple et une distance inférieure à 10 mètres) : **aide de 400 €.**
- **Travaux d'ampleur moyenne** (sur terrain technique et une distance de 10 à 30 mètres) : **aide de 800 €.**
- **Gros travaux** (sur terrain complexe et une distance supérieure à 30 mètres) **: aide de 1 200 €.**

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

PARTICULIERS

- Maison individuelle utilisée comme résidence principale
- Quotient familial ≤ 29 316 €

TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

- Moins de 10 salariés
- Chiffre d'affaires < 2 M€
- Entreprise créée depuis au moins 1 an

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Afin de bénéficier de l'aide :

- un **échec de raccordement doit être constaté par l'opérateur fibre**
- les travaux doivent concerner **la partie privative du terrain**
- le logement ou local **ne doit pas avoir déjà bénéficié de cette aide**
- une **offre fibre doit être souscrite**

COMMENT FONCTIONNE L'AIDE ?

1. Le technicien constate l'échec de raccordement
2. Une attestation est délivrée par l'opérateur
3. Une demande est déposée auprès de l'**A**gence de **S**ervices et de **P**aiement (ASP)
4. L'entreprise réalisant les travaux déduit l'aide du devis

L'entreprise est ensuite remboursée directement par l'État.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

treshautdebit.gouv.fr

MISE À JOUR LE 30/06/2026

PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE : L'ÉLAGAGE

POURQUOI L'ÉLAGAGE EST-IL NÉCESSAIRE ?

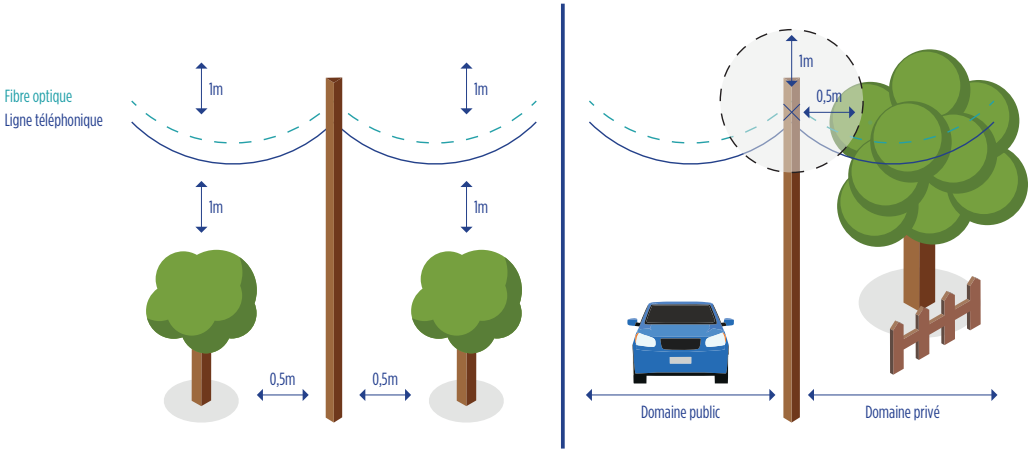
Les travaux de déploiement et/ou raccordement de la fibre optique utilisent souvent les lignes aériennes existantes.
Si des arbres ou plantations sont trop proches de ces lignes, cela peut compliquer ou retarder l'installation, la maintenance du réseau et le raccordement des administrés.

QUI DOIT S'OCCUPER DE L'ÉLAGAGE ?

Si les arbres ou plantations sur une propriété privée empiètent trop près des lignes aériennes, le propriétaire ou exploitant du terrain doit s'en charger (débroussaillage, taille, élagage, etc.) conformément à la loi (article 85 de la loi Chassaigne du 7 octobre 2016).
En cas de refus de l'intéressé, la commune peut être sollicitée pour faire respecter les règles de sécurité.

QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1m en hauteur et 50cm en largeur avec les lignes aériennes de communication.



LA NIDIFICATION

À partir de mi-mars, la nidification commence : l'**O**ffice **F**rançais de la **B**iodiversité (**OFB**) recommande de ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, cette interdiction s'applique du 1er avril au 31 juillet.

MISE À JOUR LE 30/06/2026

LES PROJETS IMMOBILIERS DANS VOTRE COMMUNE

LOGEMENTS INDIVIDUELS

Comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité, tout maître d'ouvrage de tout type de nouvel immeuble (maison individuelle, lotissement, immeuble collectif, zone d'activité, etc.) doit s'inquiéter de son adduction au réseau optique, dès le dépôt du permis de construire.

C'EST QUOI UNE ADDUCTION AU RÉSEAU ?

L'adduction correspond à l'ensemble des équipements nécessaires pour relier un logement au **P**oint d'**A**ccès au **R**éseau (**PAR**), y compris si celui-ci est de l'autre côté de la voirie.

Elle comprend :

- Un ou plusieurs fourreaux techniques
- Un regard d'accès en limite de propriété (30x30 cm minimum)

Le PAR peut se situer :

- Dans une chambre télécom sur le trottoir
- En aérien sur un poteau
- Ou à proximité immédiate de la parcelle

COMMENT FAIRE ?

Pour les particuliers, entreprises, promoteurs ou collectivités, il est nécessaire de se rendre sur notre portail internet : **ariegetreshautdebit.fr**, rubrique « **Mes démarches** » pour déposer une demande.

- Identification du PAR
- Étude du raccordement
- Montage et dépôt du dossier
- Suivi jusqu'à validation

POURQUOI UN PAR ?

L'étude et la validation des travaux d'adduction d'une construction neuve par nos services est obligatoire de manière à ce que le réseau soit répertorié et pérenne, même si les travaux ont déjà été réalisés. Des travaux complémentaires sur la partie publique peuvent être à la charge du propriétaire.

Cette action permet de rendre le logement raccordable à la fibre optique auprès de tous les opérateurs commerciaux présents sur le réseau.

Retrouvez toutes les informations techniques sur le lien suivant : **www.fftelecoms.org** en recherchant le **Guide Objectif Fibre** (**installations d'un réseau fibre optique FTTH dans les immeubles neufs**).

la fibre

LES PROJETS IMMOBILIERS DANS VOTRE COMMUNE

LOGEMENTS COLLECTIFS & LOTISSEMENTS

à partir de 4 logements dans le même bâtiment ou lotissement

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Ariège Très Haut Débit accompagne les aménageurs, promoteurs immobiliers et syndics à chaque étape de la réalisation de leurs projets, en conformité avec la réglementation en vigueur.

UN DÉPLOIEMENT ENCADRÉ ET COORDONNÉ

Chaque programme immobilier neuf ou en rénovation doit être raccordé au réseau fibre. Ariège Très Haut Débit assure la planification et la réalisation du raccordement des immeubles au réseau public, en lien avec les différents acteurs du projet.

Une convention de raccordement est établie afin de définir clairement les responsabilités de chacun et d'assurer la bonne intégration du réseau dans le bâtiment.

LE RÔLE DES ACTEURS DU PROJET

- **Aménageur / Promoteur :** réalise le pré-équipement fibre des logements (câblage intérieur) avec le prestataire de son choix, selon les normes en vigueur.
- **Ariège Très Haut Débit :** assure le raccordement des immeubles au réseau public de fibre optique et référence les prestataires spécialisés pour les projets immobiliers de 4 logements ou plus.
- **Fournisseurs d'accès Internet :** interviennent pour la mise en service finale dans chaque logement et l'installation de la prise terminale optique.
- **Syndic / Copropriété :** devient l'interlocuteur principal une fois l'immeuble livré et occupé, et signe la convention d'immeuble.

LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE

1. **Pré-équipement du bâtiment** (câblage intérieur réalisé par le promoteur ou son prestataire selon les normes)
2. **Convention de raccordement** entre Ariège Très Haut Débit et le maître d'ouvrage (promoteur / aménageur / syndic)
3. **Raccordement de l'immeuble** au réseau public de fibre optique par Ariège Très Haut Débit
4. **Mise à disposition du réseau** aux opérateurs pour la commercialisation et l'activation des services

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre
SIGNALER UN INCIDENT RÉSEAU

Constat d'un équipement télécom endommagé sur la voie publique ? Signalement facile en ligne pour accélérer la réparation.

Exemples de dommages à signaler :

- **Poteau cassé ou penché**
- **Câble téléphonique ou fibre tombé(e) ou arraché(e)**
- **Armoire télécom ouverte ou détériorée**
- **Point de branchement ouvert**
- **Trappe ou plaque au sol ouverte**

Signaler ces anomalies permet une intervention plus rapide et contribue à maintenir la qualité des services téléphoniques et internet pour tous.

PARTICULIERS

Si vous êtes un particulier ou que vous ne disposez pas d'accès spécifique :
Rendez-vous sur :

dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/home

COLLECTIVITÉS

Pour les collectivités disposant d'un accès :

signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion

À noter :
En cas de panne à domicile ou de difficultés liées à un abonnement fibre, les administrés doivent être orientés vers leur Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), qui est leur interlocuteur unique pour tout problème lié à leur installation individuelle.

MISE À JOUR LE 30/06/2026

la fibre ? FOIRE AUX QUESTIONS

SI JE NE PRENDS PAS LA FIBRE TOUT DE SUITE, DEMAIN JE N'AURAI PLUS DE TÉLÉPHONE ?

Le réseau téléphonique actuel sera progressivement arrêté. Une information officielle sera transmise aux communes.
Il faudra passer à la fibre à terme pour conserver le téléphone et les services associés.

UN TEST TECHNIQUE AU DOMICILE EST NÉCESSAIRE AVANT DE SOUSCRIRE ?

Aucun test technique au domicile n'est nécessaire avant la souscription d'une offre.
Vérifier en ligne l'éligibilité à la fibre optique sur **ariegetreshautdebit.fr/eligibilite** ou sur le site des opérateurs commerciaux.

EST-IL POSSIBLE DE CHOISIR SON OPÉRATEUR COMMERCIAL ?

Le réseau construit par le Département est neutre et ouvert à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité commerciale.
Si un opérateur n'est pas encore présent, alors le contacter pour connaître sa date d'arrivée.

SANS SOUSCRIPTION DÈS MAINTENANT, DEMAIN CE SERA PAYANT ?

Actuellement les frais de raccordement sont offerts par les opérateurs commerciaux. La prolongation de cette pratique dépend de leur politique commerciale.

EST-IL NÉCESSAIRE DE SOUSCRIRE À L'OFFRE LA PLUS CHÈRE POUR BÉNÉFICIER DE LA FIBRE ?

Tous les opérateurs ont plusieurs offres à leur catalogue selon les besoins (débit, tarifs, services). Il ne reste plus qu'à choisir.

LE TECHNICIEN PEUT DEMANDER DE RÉALISER DES TRAVAUX ? (DÉBLOCAGE DE GAINES EN SOUTERRAIN, ÉLAGAGE D'ARBRES...)

Le raccordement du logement consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et le logement dans lequel une prise terminale optique (PTO) sera installée. **Si le technicien rencontre un blocage sur le domaine privé, c'est à l'administré de faire le nécessaire afin de permettre le passage du câble.**

LE TECHNICIEN PEUT ENGAGER DES TRAVAUX DANS LE LOGEMENT SANS CONSULTATION ?

Les travaux réalisés dans le logement relèvent de la responsabilité de l'administré.
L'emplacement de la prise terminale optique (passage du câble et pose de la prise) doit être défini avec le technicien.
En cas d'aménagements spécifiques non inclus dans le raccordement (par exemple : installation de gaines à l'intérieur des murs), ces travaux doivent être effectués avant le rendez-vous.

LA PRÉSENCE LORS DU RENDEZ-VOUS D'INSTALLATION DE LA FIBRE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La présence du titulaire de l'abonnement ou d'une personne de confiance est requise pour permettre l'accès au domicile et prendre des décisions sur l'emplacement de la prise.

LE TECHNICIEN DOIT SYSTÉMATIQUEMENT INSTALLER UNE PRISE FIBRE OPTIQUE À L'INTÉRIEUR DU DOMICILE ?

Si la fibre n'a pas encore été installée dans le logement, le technicien pose une prise optique (PTO) à un emplacement adapté, généralement à proximité de la box internet. Cette prise reste installée dans le logement, y compris en cas de changement d'opérateur.

EST-IL RECOMMANDÉ DE TESTER LA CONNEXION INTERNET AVEC LE TECHNICIEN AVANT QU'IL NE PARTE ?

Le technicien vérifie que l'installation est fonctionnelle avant de quitter les lieux.
Un test de la connexion est réalisé sur place afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation avant la signature du compte rendu d'intervention.

LE TECHNICIEN PEUT DEMANDER D'ÊTRE PAYÉ DIRECTEMENT ?

En général, les frais liés à l'installation sont inclus dans l'abonnement ou le devis préalable.
Si des travaux supplémentaires sont nécessaires, ils doivent être validés avec le fournisseur et non directement avec le technicien.
Aucun règlement en espèces ne peut être exigé.

EN CAS DE PROBLÈME AVEC LE RACCORDEMENT, CONVIENT-IL DE CONTACTER LA MAIRIE ?

Lors de l'installation, si le technicien rencontre une difficulté sur le domaine public (par exemple : utilisation d'un poteau, gaine obstruée sous un trottoir ou une route), une procédure spécifique est prévue afin de signaler le blocage à l'exploitant du réseau et d'en identifier l'origine. Le technicien ne peut pas demander de contacter la mairie et doit suivre cette procédure.
L'interlocuteur principal reste l'opérateur auprès duquel l'offre a été souscrite : il assure le suivi du dossier et la coordination entre les différents intervenants.

EN RÉSUMÉ

Je me renseigne et communique
sur la date de fermeture de ma commune

Mes administrés doivent anticiper
la migration de leur ligne vers un abonnement fibre

Même un administré qui n'utilise que le téléphone
est concerné par l'arrêt du cuivre

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

treshautdebit.gouv.fr

arcep.fr

ariegetreshautdebit.fr/connexion-espace-authentifie/

L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève